

# Conférence générale

**GC(48)/RES/6**

Date : Octobre 2004

**Distribution générale**

Français

Original : Anglais

---

## Quarante-huitième session ordinaire

Point 11 de l'ordre du jour  
(GC(48)/25)

# Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2005

**Résolution adoptée le 24 septembre 2004 à la neuvième séance plénière**

### La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2005<sup>1</sup>,

1. Décide, pour couvrir les dépenses ordinaires de l'Agence en 2005, d'ouvrir des crédits d'un montant de 281 430 000 dollars, sur la base d'un taux de change de 0,9229 euro pour 1 dollar des États-Unis, se répartissant de la façon suivante<sup>2</sup> :

	<u>dollars des États-Unis</u>
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	25 074 000
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	31 308 000
3. Sûreté et sécurité nucléaires	23 341 000
4. Vérification nucléaire	108 784 000
5. Services d'appui liés à l'information	19 383 000
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	16 329 000
7. Politiques et gestion générale	54 304 000
Total partiel, programmes de l'Agence	<u>278 523 000</u>
8. Travaux remboursables pour d'autres organismes	<u>2 907 000</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u><u>281 430 000</u></u></b>

---

1 Voir le document GC(48)/2.

2 Les chapitres budgétaires 1 à 7 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

les montants inscrits aux chapitres devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction

- de recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 8),
- d'autres recettes diverses de 2 958 000 dollars (soit 2 058 000 dollars plus 831 000 euros),

par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 0,9229 euro pour 1 dollar des États-Unis, à 275 565 000 dollars (52 206 000 dollars plus 206 138 000 euros), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(48)/RES/9 ;

3. Autorise le Directeur général :

- a) À engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2005, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de redevances pour services rendus à des États Membres ou à des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2005 ;
- b) À virer des crédits entre les divers chapitres du budget figurant au paragraphe 1 avec l'approbation préalable du Conseil des gouverneurs.

**FORMULE D'AJUSTEMENT EN DOLLARS DES ÉTATS-UNIS**

1.	Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	7 103 000	+	(	16 585 000	/R)
2.	Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	9 510 000	+	(	20 117 000	/R)
3.	Sûreté et sécurité nucléaires	4 624 000	+	(	17 274 000	/R)
4.	Vérification nucléaire	21 739 000	+	(	80 334 000	/R)
5.	Services d'appui liés à l'information	2 490 000	+	(	15 591 000	/R)
6.	Gestion de la coopération technique pour le développement	2 072 000	+	(	13 158 000	/R)
7.	Politiques et gestion générale	6 726 000	+	(	43 910 000	/R)
	Total partiel, programmes de l'Agence	<u>54 264 000</u>	+	(	<u>206 969 000</u>	/R)
8.	Travaux remboursables pour d'autres organismes	<u>563 000</u>	+	(	<u>2 163 000</u>	/R)
	<b>TOTAL</b>	<u><u>54 827 000</u></u>	+	(	<u><u>209 132 000</u></u>	/R)

Note : R est le taux de change moyen euro/dollar des États-Unis qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2005.